

Fondation Brain Canada

Subventions de soutien aux plateformes (SSP) 2024

Appel de demandes (AD)

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé ou malade, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'accroître l'investissement dans la recherche sur le cerveau au profit des Canadiens et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques.

www.braincanada.ca

Table des matières

Avis spécial	3
Contexte.....	3
Portée.....	3
Financement commandité.....	5
Équité, diversité et inclusion.....	5
Admissibilité.....	5
Utilisation des fonds	6
Renseignements sur la subvention	8
Calendrier.....	8
Comment présenter une demande	8
Formulaire d'inscription.....	9
Processus d'évaluation	10
Confidentialité et propriété intellectuelle	10
Communications	11
Renseignements.....	11
Volet 1	12
Volet 1 : Critères d'évaluation	12
Volet 1 : Demande détaillée	13
Volet 2	18
Volet 2 : Critères d'évaluation	18
Volet 2 : Demande détaillée	20

Note : Le masculin est utilisé dans ce document pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Avis spécial

La Fondation Brain Canada a toujours fait preuve d'une grande souplesse pour aider les chercheurs à réaliser leur projet. Historiquement, le gouvernement du Canada, par le biais de Santé Canada, a aussi accordé de la marge de manœuvre en autorisant le report sur les années suivantes des fonds fédéraux non dépensés à la fin d'un exercice fiscal, ce qui a permis aux chercheurs de retarder le démarrage ou l'achèvement de leur projet comme prévu. Or, selon de récents pourparlers avec les représentants de Santé Canada, cette politique est appelée à changer, de sorte que le gouvernement du Canada refusera de reporter des fonds sur les années suivantes. Les fonds fédéraux que la Fondation Brain Canada n'aura pas versés aux établissements dans l'exercice financier prévu devront être retournés à Santé Canada et ne pourront pas être récupérés.

Cette nouvelle politique pourrait compromettre la capacité de la Fondation Brain Canada à financer pleinement les projets de recherche et à respecter ses engagements financiers. Pour éviter une telle situation, les chercheurs, les établissements, et les commanditaires concernés doivent impérativement s'assurer que les projets sont mis en œuvre rapidement et complétés conformément au calendrier de paiements établi dans les ententes qu'ils ont signées. Dès que leur projet risque de s'écarter de l'échéancier prévu, les établissements et les chercheurs doivent réagir sans tarder afin que nous puissions trouver ensemble des solutions et assurer le versement des fonds en temps opportun. Sinon, les projets qui subissent des retards excessifs ou qui ne sont pas achevés dans un délai raisonnable pourraient se voir retirer les fonds fédéraux.

Contexte

Accomplir des percées en neuroscience et en santé mentale exige toujours du talent, de l'imagination, de la détermination et de la perspicacité. Mais encore faut-il disposer d'un accès partagé aux ressources nécessaires comme les équipements, laboratoires, services, bases de données, archives de patients et biobanques, ou plus simplement, des « plateformes ». Même si elles sont très complexes, sophistiquées, et coûteuses, ces plateformes sont essentielles pour accroître nos capacités et offrir aux chercheurs un moyen rentable d'accéder à des équipements, technologies et services de pointe qui autrement ne seraient pas à leur portée. Les plateformes sont également un moteur d'innovation et de collaboration interdisciplinaire. En soi, elles sont nécessaires pour répondre aux besoins changeants de la recherche.

À cet égard, la Fondation Brain Canada a noté que les plateformes de recherche en neuroscience manquent de financement, ce à quoi le programme de *Subventions de soutien aux plateformes (SSP)* vise à remédier.

Portée

Le programme de Subventions de soutien aux plateformes finance d'importantes plateformes de recherche d'envergure locale, régionale et/ou nationale destinées à accroître les capacités techniques et de recherche de plusieurs chercheurs en neurosciences. Les chercheurs peuvent présenter une demande de fonds pour l'un des deux volets du programme de *Subventions de soutien aux plateformes 2024*.

Volet 1 : Soutient les plateformes en cours de développement ou existantes mais qui n'ont jamais bénéficié d'un financement de la Fondation Brain Canada dans le cadre du programme de *Subventions de soutien aux plateformes*.

Volet 2 : Soutient les plateformes ayant déjà bénéficié du programme de *Subventions de soutien aux plateformes* de la Fondation Brain Canada. À noter : dans le cas de celles qui sont toujours en cours, il ne doit pas rester plus de 5 % du montant total de la subvention de recherche existante d'ici le 1^{er} mars 2025.

De plus, le solde devra avoir été entièrement dépensé, incluant toute prolongation sans financement, dans les six (6) mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025.

Pour tirer le meilleur parti de ces plateformes, il faut pouvoir compter sur l'expertise d'un personnel compétent afin d'en assurer l'accessibilité, la performance et l'efficacité optimale. À mesure que les technologies évoluent, il est nécessaire d'avoir des scientifiques qui ont une expertise dans le domaine des services, et qui sont capables de mettre en œuvre, d'utiliser, d'améliorer, et d'ajuster les technologies pour répondre aux demandes de recherche. Ce programme encourage particulièrement la coordination des installations locales ou régionales existantes et la constitution d'un réseau national ou d'une infrastructure nationale, tout comme l'intégration de ressources canadiennes dans une plateforme ou un consortium international, pourvu que ces activités améliorent l'accessibilité et l'utilité de la plateforme pour les chercheurs au Canada. Puisque les approches techniques utilisées en neurosciences sont communes à d'autres domaines des sciences de la santé, les plateformes peuvent être utiles aux chercheurs œuvrant dans d'autres disciplines. Toutefois, les améliorations à celles-ci doivent profiter en premier lieu à l'écosystème des neurosciences.

La valeur ajoutée étant au cœur des SSP, l'appui de la Fondation Brain Canada et des commanditaires doit produire au moins l'un des résultats suivants :

- Amélioration du fonctionnement et des capacités des plateformes existantes de manière à faciliter et à accélérer les recherches.
- Accès à une technologie spécialisée ou intégration et coordination d'infrastructures existantes de manière à en accroître la qualité et l'accessibilité.
- Création de nouvelles banques de données ou meilleur accès aux données, permettant des activités de recherche qui n'étaient pas réalisables auparavant.
- Incidence discernable sur les capacités de recherche en neurosciences au Canada, même pour les plateformes locales et régionales.

Exemples de valeur ajoutée :

- Améliorer des stratégies d'entretien de manière à prolonger la durée utile des plateformes actuelles.
- Effectuer des réparations essentielles et mettre à niveau du matériel informatique (voir les Coûts admissibles).
- Augmenter ou mettre à niveau le soutien technique afin d'offrir des services additionnels, un meilleur service à la clientèle ou des heures de service prolongées.
- Réduire les frais d'utilisation aux membres du milieu universitaire (si cela leur permet d'utiliser la plateforme qui autrement serait inaccessible).
- Améliorer la capacité des chercheurs en neurosciences à partager et à obtenir des données de recherche et des prélèvements biologiques et/ou à adopter des méthodologies communes.
- Standardiser l'acquisition et la conservation de matériel et élaborer des procédures de fonctionnement normalisées qui amélioreront la fiabilité et la reproductibilité.
- Démontrer que des projets de recherche seraient impossibles à réaliser sans les services ou les renseignements offerts par la plateforme (voir les Coûts admissibles).
- Faciliter l'adoption de nouvelles techniques par la disponibilité et le partage des ressources du

personnel dûment formé.

- Mettre au point des approches techniques et méthodologiques nouvelles pour la recherche en neurosciences, y compris des outils informatiques et des logiciels, qui seront polyvalents et auront une incidence sur les progrès de la recherche.
- Mobiliser les parties prenantes pour rapidement mettre en pratique les connaissances acquises et composer avec les enjeux éthiques de la recherche en neurosciences.

Les Subventions de soutien aux plateformes ne visent pas à remplacer les sources actuelles de financement ni à soutenir les niveaux actuels de service et de capacité d'une plateforme.

Financement commandité

Le Fondation Brain Canada a conçu le programme de SSP de manière à ce que les organismes, agences, établissements, et particuliers qui le souhaitent puissent commanditer des travaux permettant de renforcer les capacités et promouvoir l'excellence de la recherche dans des domaines et/ou des régions en particulier. **Nous enjoignons les chercheurs et commanditaires à ouvrir le dialogue au tout début du processus de planification d'une demande.**

Les demandeurs et les commanditaires devraient prendre connaissance de la « [Trousse de financement commandité](#) » résumant les grandes lignes du financement commandité ainsi que de la Foire aux questions.

Équité, diversité et inclusion

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). De plus, le protocole et l'exécution du projet doivent avoir égard aux principes d'EDI, car ceux-ci élargissent le rayonnement potentiel des travaux portant sur des humains et favorisent l'application des nouvelles connaissances qui profitent à la santé. En regard du caractère hétérogène et diversifié de la population canadienne, le protocole de recherche des candidats doit avoir égard aux variables biologiques (c'est-à-dire le sexe, l'âge, etc.) et aux déterminants sociaux de la santé (comme le genre, le statut socioéconomique, etc.), le cas échéant. À cet égard, les demandeurs sont encouragés d'examiner comment la recherche proposée aborde l'EDI conformément à la position de la Fondation Brain Canada sur l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus (ACSG+) et l'EDI, disponible dans le [Plan d'action sur l'ACSG+ et l'EDI 2022-2025 de la Fondation Brain Canada](#). Nous invitons les demandeurs également à se renseigner en lisant les recommandations des IRSC : [Comment intégrer le sexe et le genre à la recherche](#).

Outre le souci de l'EDI dans le protocole de recherche, la Fondation Brain Canada se fait un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encourage les candidats de parcours diversifiés à participer à ce concours. Cette démarche favorise l'expression de perspectives, d'approches et d'expériences diverses, y compris celles de groupes sous-représentés.

Admissibilité

Ce concours est ouvert aux groupes de chercheurs qui œuvrent dans le domaine des neurosciences. Dans l'ensemble, cela comprend toutes les sphères et disciplines des neurosciences portant sur l'étude du système nerveux, sain ou malade, notamment les recherches en neurologie et en santé mentale, englobant la dimension des sciences sociales, de la biologie, de la chimie, de la physique, de l'ingénierie, des mathématiques et de l'informatique. Ces recherches ont pour objectif d'améliorer notre compréhension du cerveau, du système nerveux et des organes de sens spéciaux, ou de résoudre les

problèmes découlant de la dysfonction de ceux-ci.

- L'équipe de recherche nommera l'un de ses membres pour agir à titre de chercheur principal qui sera responsable de présenter la demande de subvention et de communiquer avec la Fondation Brain Canada. Le chercheur principal est normalement responsable de la gestion globale de la plateforme. Si la plateforme est une entité physique, celle-ci est normalement située dans l'établissement du chercheur principal. Le chercheur principal doit être affilié à un établissement canadien et y mener les travaux pour toute la durée de la subvention. L'emploi universitaire doit avoir commencé d'ici la date de remise des demandes détaillées.
- Les chercheurs doivent être considérés comme des chercheurs indépendants au sein de leur établissement. Il s'agit habituellement d'un poste de professeur adjoint, agrégé ou titulaire, c'est-à-dire : ils peuvent lancer ou gérer des projets de recherche qui leur sont propres à titre de chercheur principal, ils sont responsables de la gestion de leur laboratoire, ils décident de l'utilisation des fonds de recherche, et peuvent superviser des stagiaires (le cas échéant, selon les politiques de leur établissement).
- Le calendrier prévoit une période administrative obligatoire de six (6) mois afin que tous les accords (p. ex. : avec les sites secondaires) et approbations (p. ex. : des comités d'éthique de la recherche) des établissements soient obtenus dans les six (6) mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025.
- **** Conformément à son accord de contribution avec le gouvernement du Canada, par le biais de Santé Canada, pour le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada doit déboursier les fonds de l'Année 1 d'ici le 31 mars 2025. Les demandeurs, les commanditaires et les établissements doivent collaborer avec la Fondation Brain Canada pour s'assurer qu'un accord de cofinancement et un accord de subvention soient exécutés en temps opportun, avant la date du 1^{er} mars 2025, faute de quoi la subvention risque d'être perdue. ****
- Une seule demande par plateforme proposée peut être soumise dans le cadre de cette possibilité de financement.
- **Volet 2** : À noter : dans le cas de Subventions de soutien aux plateformes en cours, il ne doit pas rester plus de 5 % du montant total de la subvention de recherche existante d'ici le 1^{er} mars 2025. De plus, le solde devra avoir été entièrement dépensé, incluant toute prolongation sans financement, dans les six (6) mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025.
- **Volet 2** : Toute personne ayant fait partie d'une équipe de recherche subventionnée et satisfaisant les critères d'admissibilité peut être chercheur principal, et ce, à condition d'en aviser les autres membres de l'équipe.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la plateforme faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies. Les établissements étrangers ne doivent pas toucher plus de 20 % du montant total de la subvention de recherche.

À noter : cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez consulter la Fondation Brain Canada au sujet de toute autre dépense pour en déterminer l'admissibilité.

Coûts admissibles :

- Contrats de service, fournitures, équipement et matériel nécessaires pour développer et exploiter la plateforme et/ou à en assurer la pérennité grâce à un entretien, des réparations et autres améliorations visant à la maintenir à la fine pointe de la technologie, notamment en augmentant son rendement, sa capacité et/ou le nombre d'utilisateurs pris en charge. *L'achat d'équipement et de matériel informatique ne peut dépasser un quart (25 %) de la valeur totale de la subvention.*
- Salaires et avantages sociaux du personnel professionnel et technique responsable du développement, du fonctionnement et de l'entretien de la plateforme.
- Allocations aux stagiaires.
- Dépenses pour la mise au point, la dissémination et l'accès aux suivantes : bases de données, dépôts de données, répertoires de patients, plateformes informatiques et portails pour accéder aux données et les stocker, protocoles techniques, normes de données et procédures de fonctionnement normalisées.
- Programmes de formation pour les nouveaux utilisateurs et le personnel technique ; publicité pour faire connaître la disponibilité et la capacité de la plateforme aux utilisateurs ; communications entre utilisateurs visant à améliorer l'utilisation et le fonctionnement de la plateforme ; réunions des comités de gestion visant à améliorer le fonctionnement de la plateforme.
- Coûts liés à la mobilisation des connaissances, notamment : les frais de déplacement du chercheur principal et des stagiaires en vue de la présentation des résultats à des conférences, les coûts de publication dans une revue examinée par des pairs et en libre accès ou dans des dépôts de données (y compris les frais de traitement), les activités de partage des connaissances (ateliers, brochures, livres) et de diffusion en ligne des connaissances (webinaires, balados).
- Facultatif : Coûts liés à un projet de recherche visant à démontrer l'utilité et la valeur de la plateforme et à garantir un financement durable d'autres sources, *sans dépasser un quart (25 %) du montant total de la subvention de recherche. Pour plus de détails, veuillez consulter les informations de la demande détaillée [Volet 1](#) et [Volet 2](#).*

Coûts non admissibles :

- Le salaire ou la rémunération du chercheur principal ou de tout chercheur universitaire indépendant.
- Les frais généraux associés à la gestion du projet.
- Rénovation ou construction de locaux, achat de mobilier usuel de bureau et de laboratoire (armoires, tabourets, bureaux d'ordinateur, etc.).
- Services de base de laboratoire (éclairage, chauffage, ventilation et climatisation, approvisionnement municipal en eau, gaz naturel, sécurité, nettoyage, etc.) et services de soutien à la recherche généralement fournis par un établissement universitaire (p. ex. bibliothèques et autres dépôts de travaux publiés, soins de base des animaux, fonctions de transfert de la technologie).
- Coûts que comporte le respect des exigences en matière de réglementation, de déontologie, de santé et sécurité au travail, de vérification ou de permis, d'assurances, etc.
- Coûts associés à la protection de la propriété intellectuelle.
- Dépenses sans rapport avec la recherche sur le cerveau. Autrement dit, les coûts admissibles se limitent à la réalisation d'activités de recherche dans le domaine des neurosciences et de la santé mentale.

- Si la plateforme intègre la recherche à d'autres activités, comme la prestation de services ou l'éducation et la défense des intérêts, sont inadmissibles les coûts qui ne sont pas directement attribuables à la recherche et aux activités connexes de mobilisation des connaissances.

****** Veuillez noter que selon l'accord de contribution avec le gouvernement du Canada, par le biais de Santé Canada, pour le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, le financement fédéral annuel de Brain Canada à l'établissement hôte doit être distribué conformément au calendrier de paiement convenu lors de la signature de l'accord de subvention. Tout financement fédéral non-distribué à la fin d'une année fiscale par la Fondation Brain Canada risque d'être retranché. ******

****** En outre, le montant total de la subvention fédérale doit être déboursé d'ici le 31 mars 2028. Au-delà de cette date, les fonds des commanditaires pourront être versés, tandis que les fonds fédéraux pourraient être perdus. ******

Renseignements sur la subvention

La Fondation Brain Canada, par le biais du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, a alloué 13 millions de dollars canadiens au programme de *Subventions de soutien aux plateformes 2024*. Ces fonds seront égalés par des commanditaires obtenus par les candidats, de sorte que l'enveloppe pourrait atteindre 26 millions de dollars. La Fondation Brain Canada a pour objectif d'octroyer des subventions à parts égales entre les volets 1 et 2. Le nombre de subventions accordées par volet sera fonction du nombre de candidatures reçues pour chacun des volets et du résultat de l'évaluation par des pairs.

Les subventions ne sont pas renouvelables et couvrent une période de trois ans et demi (3,5 ans), incluant une période administrative de six (6) mois. Le montant de chaque subvention varie en fonction des besoins de la plateforme en cause. Historiquement, les subventions accordées dans le cadre du programme de SSP ont varié entre 138 000 \$ et 6,1 millions \$ pour toute la durée de la subvention.

Note : La Fondation Brain Canada relancera le programme de *Subventions de soutien aux plateformes (SSP)* en 2026.

Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	Le 19 juin 2024
Date limite de réception du formulaire d'inscription	17 h HE, le 24 juillet 2024
Accès au système de gestion des subventions	Au plus tard le 30 juillet 2024
Date limite de réception de la demande détaillée	17 h HE, le 20 septembre 2024
Annonce des lauréats	Décembre 2024
Début du financement	Le 1 ^{er} mars 2025*

*Note : Le demandeur, l'établissement hôte et/ou le(s) commanditaire(s) doivent négocier et conclure l'accord de cofinancement et l'accord de subvention avant la date de début du financement, soit le 1^{er} mars 2025.

Comment présenter une demande

À noter: Cette possibilité de financement comporte deux étapes – le formulaire d'inscription et la

demande détaillée. Les demandeurs doivent remettre un formulaire d'inscription pour être admissibles à présenter une demande détaillée. **Le chercheur principal a l'entière responsabilité de s'assurer que sa demande respecte les exigences et qu'elle est reçue avant la date limite décrite aux présentes. Les demandes présentées en retard seront rejetées.** La Fondation Brain Canada transmettra un accusé de réception du formulaire d'inscription et de la demande détaillée dans les deux jours ouvrables.

Formulaire d'inscription

Volet 1 et Volet 2 : Cliquer [ici](#) pour télécharger le formulaire d'inscription.

Les candidats doivent transmettre le formulaire d'inscription et toute pièce jointe dans un seul document en format PDF à l'adresse platformgrant@braincanada.ca. **Les formulaires reçus dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de mots et de pages, qui sont incomplets ou en retard, seront rejetés.**

Renseignements sur le candidat

La Fondation Brain Canada a mis en place une enquête démographique afin d'évaluer les progrès de ses programmes en faveur de l'EDI. Le sondage sera transmis par courriel après l'accusé de réception du formulaire d'inscription. Les informations recueillies ne seront pas partagées sous une forme identifiable avec le public, les intervenants externes (par exemple : Santé Canada, les partenaires de financement, etc.) ou les examinateurs, et n'auront aucune incidence sur l'évaluation des candidatures soumises. Les réponses aux enquêtes sont entièrement anonymisées et agrégées afin de garantir la protection de l'identité de toute personne. Veuillez consulter la [Politique relative à la protection de la vie privée](#) de la Fondation Brain Canada.

Description de la plateforme

- Titre de la proposition.
- Montant total estimé de la subvention de recherche.
- Maximum de dix mots clés décrivant la plateforme.
- Décrire la plateforme, la façon dont elle sera utilisée pour faire avancer la recherche en neurosciences et son incidence dans ce domaine, y compris une explication des services spéciaux, des capacités ou de l'expertise que la plateforme offrira aux chercheurs, ainsi que sa portée (p. ex. : locale, régionale, nationale, internationale). Expliquer comment les données ou les ressources obtenues, conservées ou analysées par la plateforme seront accessibles aux autres chercheurs qualifiés (maximum de 500 mots).

Pièces jointes

- Lettre d'appui du ou des commanditaires potentiels.
 - Il n'est pas nécessaire de s'engager formellement à procurer des fonds dans la lettre d'appui. Cependant, le ou les commanditaires prospectifs doivent décrire en quoi le projet est important pour eux, les applications pratiques qu'ils espèrent en tirer ainsi que l'incidence globale du projet (maximum de 1 page par lettre).

Renseignements facultatifs

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois (3) personnes, du Canada ou de l'étranger, qui ont la compétence pour évaluer la demande. Ces personnes ne doivent pas être en conflit d'intérêts.
- Indiquer les personnes auxquelles la demande ne devrait **pas** être transmise pour examen.

Cliquez les liens suivants pour consulter les critères d'évaluation de la demande détaillée de chaque volet : [Volet 1](#) et [Volet 2](#).

Processus d'évaluation

Formulaire d'inscription

Les formulaires d'inscription ayant été remis à l'intérieur des délais impartis feront l'objet d'une évaluation de leur admissibilité et pertinence de la part de la Fondation Brain Canada. Les demandeurs seront informés de cette évaluation de leur proposition. Les candidats admissibles seront invités à présenter une demande détaillée et ceux qui ne sont pas admissibles seront retirés du concours.

Demande détaillée

La Fondation Brain Canada s'acquittera du processus d'évaluation par des pairs. Au moins deux membres d'un comité d'évaluation externe examineront les demandes remises à l'intérieur des délais impartis. Ce comité est formé de membres provenant du Canada et/ou de l'étranger, et possédant une expérience pertinente dans le(s) domaine(s) de recherche en question. La Fondation Brain Canada aura égard aux conflits d'intérêts et autres considérations pertinentes pour garantir l'équilibre de tels comités.

Le comité d'évaluation discutera des candidatures ayant reçu les scores les plus élevés. Le comité recommandera à la Fondation Brain Canada les demandes ayant reçu un score élevé. Les demandeurs recevront des commentaires écrits des évaluateurs dont l'anonymat sera préservé. Les demandeurs recevront aussi les notes du responsable scientifique, si leur demande a fait l'objet d'une discussion par les membres du comité d'évaluation. Le financement de chaque volet sera alloué aux demandes par ordre décroissant de mérite, jusqu'à ce que les fonds dédiés soient épuisés, ou que toutes les demandes recommandées soient financées. L'évaluation de la demande détaillée par le comité d'évaluation est sans appel.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs, les membres du comité d'évaluation et les observateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents.

La Fondation Brain Canada ne réclame aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elle finance, et elle s'attend à ce que la propriété intellectuelle générée grâce au financement soit mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche. Les membres de l'équipe doivent régler la question de la propriété intellectuelle avec leurs partenaires de financement **avant** de présenter une demande. Si le commanditaire est une entité à but lucratif, la Fondation Brain Canada doit être consultée afin de déterminer si les arrangements pris à l'égard de la propriété intellectuelle sont acceptables, car ils feront partie de l'entente de cofinancement.



Communications

Les titulaires d'une subvention octroyée dans le cadre du programme *Subventions de soutien aux plateformes 2024* doivent faire de leur mieux pour participer aux événements organisés par la Fondation Brain Canada, et pour présenter leurs projets, le cas échéant, afin de démontrer les implications et l'importance de leur recherche. Ils pourraient également être appelés à participer à d'autres activités d'échange de connaissances, notamment des balados, des entrevues, etc. Une fois la période de financement terminée, les titulaires d'une subvention octroyée devraient continuer à tenir Brain Canada au courant de l'impact de la plateforme financée.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus de demande, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse platformgrant@braincanada.ca.

Volet 1

Le Volet 1 a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre ou l'avancement de plateformes de recherche. **Il vise des plateformes en cours de développement ou existantes qui n'ont jamais bénéficié d'un financement dans le cadre du programme de *Subventions de soutien aux plateformes* de la Fondation Brain Canada.** Ce volet appuie les plateformes novatrices et à fort potentiel pouvant enrichir les capacités de recherche en neurosciences, et ce, en comblant une lacune importante et en favorisant la collaboration dans ce domaine.

Volet 1 : Critères d'évaluation

Innovation et incidence potentielle

a) ***Excellence et incidence de la plateforme proposée.***

La plateforme permet aux chercheurs d'entreprendre des recherches innovantes et de générer des résultats qui :

- contribueront à faire évoluer la théorie et les concepts ou aboutira à l'élaboration de nouvelles approches de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies neurologiques et mentales ;
- n'auraient pas vu le jour sans la plateforme, sauf à un coût beaucoup plus élevé (p. ex. : en créant un doublon d'infrastructure) et à un rythme plus lent ;
- amélioreront la capacité de recherche en neurosciences du Canada en facilitant l'accès des utilisateurs à la plateforme et/ou en améliorant la qualité ou la capacité opérationnelle de celle-ci ;
- auront un impact (p. ex. : diminueront le fardeau de la maladie, amélioreront la qualité de vie et/ou stimuleront le développement économique au Canada) ;
- stimuleront les collaborations intersectorielles (université/industrie, université/services de soins de santé) ou internationales ; favoriseront les liens avec d'autres bases de données, dépôts, biobanques et répertoires, tel qu'énoncé.

b) ***Caractère distinctif de la plateforme.*** La plateforme est unique, c'est-à-dire qu'aucune autre plateforme n'offre les mêmes capacités au niveau national, régional ou local.

c) ***Considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité.*** Le protocole et l'exécution des travaux doivent avoir égard aux considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité, car celles-ci élargissent le rayonnement potentiel des travaux et favorisent l'application des nouvelles connaissances qui profitent à la santé de tous. À ce titre, la demande démontre clairement comment les considérations de sexe, de genre et de diversité (ACSG+ et EDI) seront intégrées dans le développement et/ou l'utilisation de la plateforme. Ces considérations s'étendent également à la composition de l'équipe de recherche, aux collaborateurs, aux utilisateurs finaux et aux parties prenantes en cause.

d) ***Science ouverte.*** La plateforme offrira un accès universel à l'information scientifique et encourage l'application des connaissances. Les résultats scientifiques de la recherche doivent respecter les principes FAIR – *findable, accessible, interoperable and reusable* (repérable, accessible, interexploitable et reproductible). De plus, ils doivent promouvoir l'éducation ouverte, l'accès libre aux publications, aux données, au matériel, etc., et doivent lever les barrières d'accès. La plateforme adopte une approche durable avec des mesures concrètes et un engagement envers la science ouverte, de sorte que – sous réserve des lois et règlements applicables – les données et

spécimens seront utiles et accessibles au milieu de la neuroscience, y compris les parties prenantes, les chercheurs, les cliniciens et les utilisateurs finaux. *Les demandes visant des dépôts, biobanques et registres dans lesquels seront consignés des renseignements sur les patients ou les sujets humains doivent préciser en quoi la plateforme respecte les normes en matière d'éthique.*

Faisabilité de la plateforme

a) *Gestion de la plateforme.*

- La gouvernance et la structure organisationnelle sont claires, efficaces et largement comprises par les utilisateurs.
- Un processus équitable et convivial pour l'accès à la plateforme est en place et les utilisateurs obtiennent la formation et l'aide qui leur permet de l'utiliser de la façon la plus efficace, sécuritaire et économique possible.
- Un processus assure la planification budgétaire régulière pour le fonctionnement, l'entretien et les modifications techniques afin de suivre le rythme des progrès scientifiques.
- Pour les plateformes établies, les utilisateurs peuvent attester du bon fonctionnement et du temps d'arrêt minimal de la plateforme et savent comment faire part de leurs suggestions et de leurs préoccupations aux responsables.
- Le fonctionnement de la plateforme est régulièrement examiné ou vérifié par rapport à un modèle de rendement et les lacunes relevées sont corrigées.

b) ***Budget.*** Le montant du financement demandé est conforme à l'envergure de la proposition et il existe un plan clair pour la budgétisation et le décaissement des fonds pendant la période de subvention.

Valeur à long terme et durabilité de la plateforme

a) ***Un plan pour la croissance future de la plateforme.*** La demande comprend un plan indiquant comment l'équipe utilisera le plan de recherche proposé pour assurer la croissance de la plateforme au fil du temps, tout en tenant compte de la valeur à long terme de la plateforme au-delà de l'impact, des résultats et des collaborations proposés. En outre, une déclaration claire sur la manière dont l'équipe s'assurera que les connaissances acquises par le biais de la plateforme soient mobilisées est présentée.

b) ***Engagement durable envers le soutien de la plateforme.*** Il est clairement décrit dans la demande la mesure dans laquelle la plateforme, ou les composants qui seront coordonnés ou intégrés dans le cadre de la subvention actuelle, bénéficie d'autres sources de financement. Il existe des engagements explicites de la part des autres partenaires financiers de la plateforme et un intérêt de la part des parties prenantes externes. Un plan crédible est établi pour assurer le soutien de la plateforme au terme du financement de la Fondation Brain Canada.

Volet 1 : Demande détaillée

Les demandes détaillées doivent être transmises à l'aide de SmartSimple, le système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada. L'accès au système sera accordé aux candidats invités à présenter une demande détaillée.

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Times New Roman 12 points ou Arial 10 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

1. Description de la plateforme

- Titre de la proposition.
- Maximum de dix mots clés décrivant la plateforme.
- Description de la plateforme (maximum de 500 mots), dont :
 - les services spéciaux, les capacités ou l'expertise que la plateforme offrira aux chercheurs ainsi que l'envergure de la plateforme (p. ex. : locale, régionale, nationale, internationale) ;
 - un résumé de l'étendue de la recherche que la plateforme permettra d'effectuer ;
 - en quoi la plateforme fera progresser les domaines de la neuroscience et de la santé mentale, ainsi que son incidence prévue à cet égard ;
 - comment les données ou les ressources obtenues, conservées ou analysées par la plateforme seront accessibles aux autres chercheurs qualifiés, avec des garanties convenables en matière de sécurité, le cas échéant.

2. Sommaire vulgarisé (maximum de 300 mots)

- Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

3. Proposition (maximum de 10 pages, excluant les figures et références)

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et ils doivent être structurés en fonction des critères d'évaluation décrits ci-dessus :

- Un **résumé** de la plateforme, incluant les services spéciaux, les capacités ou l'expertise que la plateforme offrira ainsi que l'envergure de la plateforme (p. ex. : locale, régionale, nationale, internationale).
- Les **raisons** qui motivent la plateforme proposée, incluant :
 - La pertinence de la plateforme, notamment à l'égard des besoins et des priorités du milieu de la recherche ; démontrer la demande manifestée pour l'équipement, les services, les ressources, le personnel scientifique et technique, etc. que procure la plateforme.
 - Les caractéristiques et capacités uniques de la plateforme à l'échelle nationale, régionale et/ou locale, ainsi qu'une comparaison par rapport aux infrastructures ou installations existantes.
 - La portée et la nature des recherches facilitées par la plateforme, en prenant soin d'énoncer clairement en quoi elle contribue à renforcer les capacités de recherche en neuroscience du Canada.
 - La valeur ajoutée de la Subvention de soutien à la plateforme grâce à l'amélioration de l'accessibilité et du rendement de la plateforme et de son incidence auprès du milieu de la recherche en neurosciences.

- **L'incidence et les résultats** prévus de la plateforme, incluant :
 - La manière dont les travaux facilités par la plateforme enrichiront nos connaissances ou aboutiront à l'élaboration de nouvelles approches pour la prévention, le diagnostic et/ou le traitement des maladies neurologiques et mentales.
 - L'accès prévu aux données et aux résultats scientifiques de la plateforme, avec un engagement et des moyens concrets en faveur de la science ouverte.
 - Les possibilités de partenariats intersectoriels et internationaux entre les collaborateurs de différents secteurs, pays et milieux socioéconomiques qui ont l'intention d'utiliser la plateforme.
 - Un plan de mobilisation des connaissances décrivant le public cible des résultats de la recherche, les plans de dissémination et l'engagement des parties prenantes qui assureront le rayonnement de la recherche, ainsi que la manière dont les résultats seront adaptés et communiqués aux utilisateurs de connaissances plus larges. Les candidats sont invités à consulter la page [Guide de planification de l'application des connaissances des IRSC](#).
 - L'incidence générale prévue des résultats par rapport aux grandes orientations : avancement des connaissances, accroissement de la capacité, prise de décision, effets sur la santé, retombées économiques et sociales.
 - Les mécanismes pour suivre et mesurer les résultats découlant de la plateforme.
- Une description des **possibilités de formation** et d'**acquisition de compétences** pour les stagiaires et le personnel hautement qualifié (PEQ) utilisant la plateforme, le cas échéant.
- Un plan pour **la croissance de la plateforme**, y compris la manière dont l'équipe utilisera le plan de recherche proposé pour assurer la croissance de la plateforme au fil du temps, tout en tenant compte de sa valeur à long terme. Un plan visant à assurer la pérennité de la plateforme avec des sources de financement continues et diversifiées.
- Facultatif : Proposition d'un **projet de recherche** utilisant la plateforme démontrant la capacité, l'utilité et la valeur de la plateforme. Les demandeurs doivent délimiter clairement la proposition de projet de recherche dans la section "Proposition" de 10 pages de leur demande, le cas échéant. *Veillez noter que les coûts du projet de recherche proposé ne peuvent dépasser un quart (25 %) du montant total de la subvention de recherche.*

4. Plan de recherche et calendrier (maximum de 5 pages, excluant l'échéancier et le diagramme de Gantt illustrant les jalons)

Le **plan de travail**, notamment :

- Une description des objectifs généraux à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée, incluant les mesures pour les réaliser. Il devrait y avoir des jalons pour chaque période de six (6) mois, assortis d'un ensemble de paramètres qui permettant d'évaluer les progrès du projet.
- Une description des risques potentiels et des stratégies pour y remédier.
- Puisque la Fondation Brain Canada est tenue de verser les fonds fédéraux annuels à l'établissement hôte, conformément au calendrier de paiement établi dans l'accord de subvention, décrire comment la plateforme sera gérée et organisée de manière à en garantir la progression, et ce, dans le but minimiser les retards par rapport au plan de travail et à l'échéancier prévu.
- Un résumé de la contribution particulière de tout collaborateur qui participe au projet.

- En quoi le protocole et l'exécution de la plateforme ont égard aux considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité.
- Outre le plan de travail, inclure séparément un diagramme de Gantt d'une page décrivant le calendrier général avec la période administrative et les jalons du projet au cours de la période de financement. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.

5. Gestion de la plateforme et membres de l'équipe

- Décrire la structure de gestion de la plateforme, y compris la gouvernance et l'organisation, et identifier les personnes jouant un rôle essentiel. Expliquer en quoi la plateforme intègre, ou intégrera, les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la composition de son équipe, ainsi que dans l'accès équitable à la plateforme (maximum 2 pages).
 - Outre les dirigeants principaux, il est possible de nommer d'autres membres de l'équipe dans la mesure où ils contribuent activement et directement au développement ou à la mise en œuvre de la plateforme et, le cas échéant, du projet de recherche présenté dans la demande. Fournir assez de renseignements pour démontrer que l'équipe possède les compétences de base nécessaires pour gérer efficacement la plateforme et en assurer le succès.
- Fournir le nom de tous les membres de la plateforme, l'établissement auquel ils sont affiliés ainsi que leur rôle par rapport à la plateforme et, le cas échéant, au projet de recherche.
- Fournir une notice biographique résumant leurs compétences et réalisations (maximum 4 pages). Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.

6. Budget

Les documents suivants doivent être fournis :

- Un budget annuel, incluant la période administrative de six (6) mois, résumant les dépenses par catégorie. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.
 - À noter : il incombe au chercheur principal de s'assurer que les cellules à remplissage automatique du modèle fonctionnent bien avant de remettre les documents.
- Un justificatif des dépenses budgétées pour chaque catégorie, y compris la période administrative de six (6) mois (maximum 2 pages). Fournir assez de renseignements pour que les évaluateurs puissent bien évaluer la pertinence de la répartition des coûts. Le cas échéant, indiquer clairement la provenance d'autres sources de financement qui viendront appuyer la plateforme.

7. Approbation de l'établissement

Expliquer les moyens qui seront pris au cours de la période administrative de six (6) mois pour s'assurer du lancement du projet dans les six (6) mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025. Il faut aussi décrire l'échéancier relatif à tout ajout, approbation supplémentaire ou approbation particulière relative au projet qui pourrait s'ajouter ultérieurement. Par exemple, il peut s'agir d'accords (p. ex. : avec les sites secondaires) et approbations (p. ex. : des comités d'éthique de la recherche) des établissements (maximum 1 page). À noter : En cas de financement, les candidats devront fournir toute documentation ou autorisation confirmant le respect des politiques en matière de gestion éthique des sujets humains, des animaux et des risques biologiques avant que les fonds ne soient versés.

8. Lettres d'engagement - commanditaires

Chaque commanditaire doit fournir une lettre d'engagement officielle au chercheur principal avant la date limite de soumission des demandes détaillée (maximum 1 page par commanditaire). Il est entendu que cet engagement est conditionnel à la recommandation du financement de la demande, ainsi qu'à la disponibilité des fonds de contrepartie de la Fondation Brain Canada. Si ces conditions sont remplies, le(s) commanditaire(s) devra(ont) collectivement signer un accord de cofinancement conforme à leur lettre d'engagement, à la liste de vérification administrative (voir ci-dessous) et aux conditions de financement de la Fondation Brain Canada.

- Les lettres d'engagement officielles jointes à la demande doivent clairement énoncer :
 - en quoi le projet est important pour eux, les applications pratiques qu'ils espèrent en tirer ainsi que l'incidence globale de la plateforme ;
 - le montant que chaque commanditaire est prêt à investir dans le projet ;
 - tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, le cas échéant.

Les lettres d'appui de toute autre nature seront refusées (p. ex. : de collaborateurs, membres de l'équipe, etc.). **À noter : il incombe au chercheur principal de s'assurer que les lettres des commanditaires respectent les exigences énoncées.**

9. Liste de vérification administrative - commanditaires

Conformément à son accord de contribution avec le gouvernement du Canada, par le biais de Santé Canada, pour le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada doit déboursier les fonds de l'Année 1 d'ici le 31 mars 2025. Les demandeurs, les commanditaires et les établissements doivent collaborer avec la Fondation Brain Canada pour s'assurer qu'un accord de cofinancement et un accord de subvention soient exécutés en temps opportun, avant la date du 1^{er} mars 2025, **faute de quoi la subvention risque d'être perdue.**

Afin de s'assurer qu'ils sont au courant des échéances et des exigences importantes liées au programme *Subventions de soutien aux plateformes 2024*, les commanditaires impliqués dans chaque demande devront confirmer leur reconnaissance des informations spécifiques ce qui aideront d'accélérer le processus d'accord de cofinancement.

À cette fin, une liste de vérification administrative est incluse dans la « [Trousse de financement commandité](#) » et sera également accessible via le système de gestion des subventions de la Fondation Brain Canada à l'étape de la demande détaillée.

10. Attestation et signatures

Le demandeur doit veiller à obtenir et présenter les signatures en temps opportun.

- Signature du chercheur principal
- Signature du responsable d'établissement : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement auquel le chercheur principal est rattaché.

Volet 2

Le volet 2 soutient les plateformes ayant déjà bénéficié du programme de **Subventions de soutien aux plateformes de la Fondation Brain Canada**. À noter : dans le cas de celles qui sont toujours en cours, il ne doit pas rester plus de 5 % du montant total de la subvention de recherche existante d'ici le 1^{er} mars 2025. De plus, le solde devra avoir été entièrement dépensé, incluant toute prolongation sans financement, dans les six (6) mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025.

Ces exigences visent à garantir la pérennité et l'avancement de plateformes ayant déjà bénéficié d'un financement, et ce, pour répondre à l'évolution des besoins et de leur croissance, et/ou pour maximiser leur apport au milieu de la recherche. Les plateformes candidates au volet 2 peuvent viser le statu quo (c'est-à-dire, l'élargissement de leurs capacités n'est pas obligatoire). En revanche, il faut démontrer qu'elles continuent à répondre à un besoin unique et essentiel, satisfont aux critères d'évaluation et offrent toujours une valeur ajoutée à l'écosystème de recherche en neurosciences.

Volet 2 : Critères d'évaluation

Bilan et réalisations

- a) **Résultats et retombées de la plateforme à ce jour.** La plateforme a fait un usage optimal des fonds précédents et a produit des retombées importantes, notamment par :
- la création, la mise en œuvre et/ou l'amélioration de la plateforme comme prévu, y compris sa bonne gouvernance ;
 - son accès convivial et son adoption à grande échelle par les chercheurs et autres parties prenantes, ainsi que la conclusion de collaborations, de retombées économiques et son utilité continue pour le milieu ;
 - les réalisations, défis et stratégies d'atténuation découlant du plan de durabilité de la Subvention de soutien à la plateforme originale qui viennent étayer la nécessité d'un financement supplémentaire de la part de la Fondation Brain Canada et de commanditaires ;
 - ses contributions importantes à la recherche en neuroscience touchant, entre autres, la mobilisation des connaissances, la formation et l'embauche de personnel hautement qualifié, l'influence sur la prise de décision, les grandes percées dans le domaine, etc.

Innovation et incidence durable

- a) **Excellence et incidence de la plateforme proposée.** La plateforme demeure utile et offre encore aux chercheurs un moyen d'entreprendre des recherches innovantes et de générer des résultats qui :
- contribueront à faire évoluer la théorie et les concepts ou aboutiront à l'élaboration de nouvelles approches de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies neurologiques et mentales ;
 - n'auraient pas vu le jour sans la plateforme, sauf à un coût beaucoup plus élevé (p. ex. : en créant un doublon d'infrastructure) et à un rythme plus lent ;
 - amélioreront la capacité de recherche en neurosciences du Canada en facilitant l'accès des utilisateurs à la plateforme et/ou en améliorant la qualité ou la capacité opérationnelle de celle-ci ;
 - auront un impact (p. ex. : diminueront le fardeau de la maladie, amélioreront la qualité de vie et/ou stimuleront le développement économique au Canada) ;

- stimuleront les collaborations intersectorielles (université/industrie, université/services de soins de santé) ou internationales ; favoriseront les liens avec d'autres bases de données, dépôts, biobanques et répertoires, tel qu'énoncé.
- b) **Caractère distinctif de la plateforme.** L'originalité de la plateforme est toujours d'actualité, c'est-à-dire qu'aucune autre plateforme n'offre les mêmes capacités au niveau national, régional ou local.
- c) **Considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité.** Le protocole et l'exécution des travaux doivent avoir égard aux considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité, car celles-ci élargissent le rayonnement potentiel des travaux et favorisent l'application des nouvelles connaissances qui profitent à la santé de tous. À ce titre, la demande démontre clairement comment les considérations de sexe, de genre et de diversité (ACSG+ et EDI) seront intégrées dans l'expansion et/ou l'utilisation continue de la plateforme. Ces considérations s'étendent également à la composition de l'équipe de recherche, aux collaborateurs, aux utilisateurs finaux et aux parties prenantes en cause.
- d) **Science ouverte.** La plateforme offrira un accès universel à l'information scientifique et encourage l'application des connaissances. Les résultats scientifiques de la recherche doivent respecter les principes FAIR – *findable, accessible, interoperable and reusable* (repérable, accessible, interexploitable et reproductible). De plus, ils doivent promouvoir l'éducation ouverte, l'accès libre aux publications, aux données, au matériel, etc., et doivent lever les barrières d'accès. La plateforme adopte une approche durable avec des mesures concrètes et un engagement envers la science ouverte, de sorte que – sous réserve des lois et règlements applicables – les données et spécimens seront utiles et accessibles au milieu de la neuroscience, y compris les parties prenantes, les chercheurs, les cliniciens et les utilisateurs finaux. *Les demandes visant des dépôts, biobanques et registres dans lesquels seront consignés des renseignements sur les patients ou les sujets humains doivent préciser en quoi la plateforme respecte les normes en matière d'éthique.*

Faisabilité de la plateforme

- a) **Gestion de la plateforme.**
- La gouvernance et la structure organisationnelle demeurent claires, efficaces et largement comprises par les utilisateurs.
 - Un processus équitable et convivial pour l'accès à la plateforme est en place et les utilisateurs obtiennent la formation et l'aide qui leur permet de l'utiliser de la façon la plus efficace, sécuritaire et économique possible.
 - Un processus assure la planification budgétaire régulière pour le fonctionnement, l'entretien et les modifications techniques afin de suivre le rythme des progrès scientifiques.
 - Les utilisateurs peuvent attester du bon fonctionnement et du temps d'arrêt minimal de la plateforme et savent comment faire part de leurs suggestions et de leurs préoccupations aux responsables.
 - Le fonctionnement de la plateforme est régulièrement examiné ou vérifié par rapport à un modèle de rendement et les lacunes relevées sont corrigées.
- b) **Budget.** Le montant du financement demandé est conforme à l'envergure de la proposition et il existe un plan clair pour la budgétisation et le décaissement des fonds pendant la période de

subvention.

Valeur à long terme et durabilité de la plateforme

- a) ***Un plan pour la croissance future de la plateforme.*** La demande comprend un plan indiquant comment l'équipe utilisera le plan de recherche proposé pour assurer la croissance de la plateforme au fil du temps, tout en tenant compte de la valeur à long terme de la plateforme au-delà de l'impact, des résultats et des collaborations proposés. En outre, une déclaration claire sur la manière dont l'équipe s'assurera que les connaissances acquises par le biais de la plateforme soient mobilisées est présentée.
- b) ***Engagement durable envers le soutien de la plateforme.*** Il est clairement décrit dans la demande la mesure dans laquelle la plateforme, ou les composants qui seront coordonnés ou intégrés dans le cadre de la subvention actuelle, bénéficie d'autres sources de financement. Il existe des engagements explicites de la part des autres partenaires financiers de la plateforme et un intérêt de la part des parties prenantes externes. Un plan crédible est établi pour assurer le soutien de la plateforme au terme du financement de la Fondation Brain Canada.

Volet 2 : Demande détaillée

Les demandes détaillées doivent être transmises à l'aide de SmartSimple, le système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada. L'accès au système sera accordé aux candidats invités à présenter une demande détaillée.

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Times New Roman 12 points ou Arial 10 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

1. Description de la plateforme

- Titre de la proposition.
- Maximum de dix mots clés décrivant la plateforme.
- Description de la plateforme (maximum de 500 mots), dont :
 - les services spéciaux, les capacités ou l'expertise que la plateforme offre aux chercheurs ainsi que l'envergure de la plateforme (p. ex. : locale, régionale, nationale, internationale) ;
 - un résumé de l'étendue de la recherche que la plateforme permettra d'effectuer ;
 - en quoi la plateforme fait progresser les domaines de la neuroscience et de la santé mentale, ainsi que son incidence prévue à cet égard ;
 - comment les données ou les ressources obtenues, conservées ou analysées par la plateforme sont accessibles aux autres chercheurs qualifiés, avec des garanties convenables en matière de sécurité, le cas échéant.

2. Sommaire vulgarisé (maximum de 300 mots)

- Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

3. Évolution et incidence de la plateforme (maximum de 4 pages, excluant les figures et références)

Résumer les buts et objectifs de la précédente Subvention de soutien à la plateforme, les progrès accomplis dans la réalisation du projet ainsi que les jalons atteints. Décrire les retombées et les résultats à ce jour découlant de la plateforme et de la recherche associée, ainsi que leur incidence. De plus, décrire les développements qui ont mené à l'état actuel de la plateforme et qui motivent cette demande.

4. Proposition (maximum de 10 pages, excluant les figures et références)

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et ils doivent être structurés en fonction des critères d'évaluation décrits ci-dessus :

- Un **résumé** de la plateforme, incluant les services spéciaux, les capacités ou l'expertise que la plateforme offre ou offrira ainsi que l'envergure de la plateforme (p. ex. : locale, régionale, nationale, internationale). À noter : spécifier quels éléments de la proposition sont nouveaux pour la plateforme, le cas échéant.
- Les **raisons** qui motivent la plateforme proposée, incluant :
 - La pertinence de la plateforme, notamment à l'égard des besoins et des priorités du milieu de la recherche ; démontrer la demande manifestée pour l'équipement, les services, les ressources, le personnel scientifique et technique, etc. que procure la plateforme.
 - Les caractéristiques et capacités uniques de la plateforme à l'échelle nationale, régionale et/ou locale, ainsi qu'une comparaison par rapport aux infrastructures ou installations existantes.
 - La portée et la nature des recherches facilitées par la plateforme, en prenant soin d'énoncer clairement en quoi elle contribue à renforcer les capacités de recherche en neurosciences du Canada.
 - La valeur ajoutée de la Subvention de soutien à la plateforme grâce à l'amélioration de l'accessibilité et du rendement de la plateforme et de son incidence auprès du milieu de la recherche en neurosciences.
- L'**incidence et les résultats** prévus de la plateforme, incluant :
 - La manière dont les travaux facilités par la plateforme enrichiront nos connaissances ou aboutiront à l'élaboration de nouvelles approches pour la prévention, le diagnostic et/ou le traitement des maladies neurologiques et mentales.
 - L'accès prévu aux données et aux résultats scientifiques de la plateforme, avec un engagement continu et des moyens concrets en faveur de la science ouverte.
 - Les possibilités de partenariats intersectoriels et internationaux entre les collaborateurs de différents secteurs, pays et milieux socioéconomiques qui ont l'intention d'utiliser la plateforme.
 - Un plan de mobilisation des connaissances décrivant le public cible des résultats de la recherche, les plans de dissémination et l'engagement des parties prenantes qui assureront le rayonnement de la recherche, ainsi que la manière dont les résultats seront adaptés et communiqués aux utilisateurs de connaissances plus larges. Les candidats sont invités à consulter la page [Guide de planification de l'application des connaissances des IRSC](#).
 - L'incidence générale prévue des résultats par rapport aux grandes orientations : avancement des connaissances, accroissement de la capacité, prise de décision, effets sur la santé, retombées économiques et sociales.
 - Les mécanismes pour suivre et mesurer les résultats découlant de la plateforme.

- Une description des **possibilités de formation** et d'**acquisition de compétences** pour les stagiaires et le personnel hautement qualifié (PEQ) utilisant la plateforme, le cas échéant.
- Un plan pour **la croissance future de la plateforme**, y compris la manière dont l'équipe utilisera le plan de recherche proposé pour assurer la croissance de la plateforme au fil du temps, tout en tenant compte de sa valeur à long terme. Un plan visant à assurer la pérennité de la plateforme avec des sources de financement continues et diversifiées.
- Facultatif : Seulement pour les plateformes existantes qui étendent leurs capacités, proposition d'un **projet de recherche** qui sera possible par l'expansion de la plateforme, démontrant les nouvelles capacités, l'utilité et la valeur de la plateforme. Les demandeurs doivent délimiter clairement la proposition de projet de recherche dans la section "Proposition" de 10 pages de leur demande, le cas échéant. *Veillez noter que les coûts du projet de recherche proposé ne peuvent dépasser un quart (25 %) du montant total de la subvention de recherche.*

5. Plan de recherche et calendrier (maximum de 5 pages, excluant l'échéancier et le diagramme de Gantt illustrant les jalons)

Le **plan de travail**, notamment :

- Une description des objectifs généraux à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée, incluant les mesures pour les réaliser. Il devrait y avoir des jalons pour chaque période de six (6) mois, assortis d'un ensemble de paramètres qui permettant d'évaluer les progrès du projet.
- Une description des risques potentiels et des stratégies pour y remédier.
- Puisque la Fondation Brain Canada est tenue de verser les fonds fédéraux annuels à l'établissement hôte, conformément au calendrier de paiement établi dans l'accord de subvention, décrire comment la plateforme sera gérée et organisée de manière à en garantir la progression, et ce, dans le but minimiser les retards par rapport au plan de travail et à l'échéancier prévu.
- Un résumé de la contribution particulière de tout collaborateur qui participe au projet.
- En quoi le protocole et l'exécution de la plateforme ont égard aux considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité.
- Outre le plan de travail, inclure séparément un diagramme de Gantt d'une page décrivant le calendrier général avec la période administrative et les jalons du projet au cours de la période de financement. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.

6. Gestion de la plateforme et membres de l'équipe

- Décrire la structure de gestion actuelle, y compris la gouvernance et l'organisation, et identifier les personnes jouant un rôle essentiel. Expliquer en quoi la plateforme intègre, ou intégrera, les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la composition de son équipe, ainsi que dans l'accès équitable à la plateforme (maximum 2 pages).
 - Outre les dirigeants principaux, il est possible de nommer d'autres membres de l'équipe dans la mesure où ils contribuent activement et directement au développement ou à la mise en œuvre de la plateforme et, le cas échéant, du projet de recherche présenté dans la demande. Fournir assez de renseignements pour démontrer que l'équipe possède les compétences de base nécessaires pour gérer efficacement la plateforme et en assurer le succès.
- Fournir le nom de tous les membres de la plateforme, l'établissement auquel ils sont affiliés ainsi que leur rôle par rapport à la plateforme et, le cas échéant, au projet de recherche.

- Fournir une notice biographique résumant leurs compétences et réalisations (maximum 4 pages). Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.

7. Budget

Les documents suivants doivent être fournis :

- Un budget annuel, incluant la période administrative de six mois, résumant les dépenses par catégorie. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.
 - À noter : il incombe au chercheur principal de s'assurer que les cellules à remplissage automatique du modèle fonctionnent bien avant de remettre les documents.
- Un justificatif des dépenses budgétées pour chaque catégorie, y compris la période administrative de six (6) mois (maximum 2 pages). Fournir assez de renseignements pour que les évaluateurs puissent bien évaluer la pertinence de la répartition des coûts. Le cas échéant, indiquer clairement la provenance d'autres sources de financement qui viendront appuyer la plateforme.
- Dans le cas de *Subventions de soutien aux plateformes* en cours, il ne doit pas rester plus de 5 % du montant total de la subvention de recherche existante d'ici le 1^{er} mars 2025. De plus, le solde devra avoir été entièrement dépensé, incluant toute prolongation sans financement, dans les six (6) mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025. Si applicable, veuillez fournir une estimation budgétaire établissant la manière dont le solde de la subvention existante sera dépensé dans les six (6) premiers mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.

8. Approbation de l'établissement

Expliquer les moyens qui seront pris au cours de la période administrative de six (6) mois pour s'assurer du lancement du projet dans les six (6) mois suivant la date de début du 1^{er} mars 2025. Il faut aussi décrire l'échéancier relatif à tout ajout, approbation supplémentaire ou approbation particulière relative au projet qui pourrait s'ajouter ultérieurement. Par exemple, il peut s'agir d'accords (p. ex. : avec les sites secondaires) et approbations (p. ex. : des comités d'éthique de la recherche) des établissements (maximum 1 page). À noter : En cas de financement, les candidats devront fournir toute documentation ou autorisation confirmant le respect des politiques en matière de gestion éthique des sujets humains, des animaux et des risques biologiques avant que les fonds ne soient versés.

9. Lettres d'engagement - commanditaires

Chaque commanditaire doit fournir une lettre d'engagement officielle au chercheur principal avant la date limite de soumission des demandes détaillée (maximum 1 page par commanditaire). Il est entendu que cet engagement est conditionnel à la recommandation du financement de la demande, ainsi qu'à la disponibilité des fonds de contrepartie de la Fondation Brain Canada. Si ces conditions sont remplies, le(s) commanditaire(s) devra(ont) collectivement signer un accord de cofinancement conforme à leur lettre d'engagement, à la liste de vérification administrative (voir ci-dessous) et aux conditions de financement de la Fondation Brain Canada.

- Les lettres d'engagement officielles jointes à la demande doivent clairement énoncer :
 - en quoi le projet est important pour eux, les applications pratiques qu'ils espèrent en tirer ainsi que l'incidence globale de la plateforme ;
 - le montant que chaque commanditaire est prêt à investir dans le projet ;
 - tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, le cas échéant.

Les lettres d'appui de toute autre nature seront refusées (p. ex. : de collaborateurs, membres de l'équipe, etc.). **À noter : il incombe au chercheur principal de s'assurer que les lettres des commanditaires respectent les exigences énoncées.**

10. Liste de vérification administrative - commanditaires

Conformément à son accord de contribution avec le gouvernement du Canada, par le biais de Santé Canada, pour le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada doit déboursier les fonds de l'Année 1 d'ici le 31 mars 2025. Les demandeurs, les commanditaires et les établissements doivent collaborer avec la Fondation Brain Canada pour s'assurer qu'un accord de cofinancement et un accord de subvention soient exécutés en temps opportun, avant la date du 1^{er} mars 2025, **faute de quoi la subvention risque d'être perdue.**

Afin de s'assurer qu'ils sont au courant des échéances et des exigences importantes liées au programme de *Subventions de soutien aux plateformes 2024*, les commanditaires impliqués dans chaque demande devront confirmer leur reconnaissance des informations spécifiques ce qui aideront d'accélérer le processus d'accord de cofinancement.

À cette fin, une liste de vérification administrative est incluse dans la « [Trousse de financement commandité](#) » et sera également accessible via le système de gestion des subventions de la Fondation Brain Canada à l'étape de la demande détaillée.

11. Attestation et signatures

Le demandeur doit veiller à obtenir et présenter les signatures en temps opportun.

- Signature du chercheur principal
- Signature du responsable d'établissement : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement auquel le chercheur principal est rattaché.